DEPARTEMENT DU RHONE

MAIRIE
DE
POLLIONNAY
69290

Téléphone : 04-78-48-12-09
fax : 04-78-48-15-09

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

N° 209 / 2024

OBJET : Réglementation « Marché de Noël »

Le Maire de la Commune de Pollionnay,
***Vu** les articles L 2211.1, L 2212.1, L 2212.2, L 2213.1 du Code Général des Collectivités Territoriales,*
***Vu** le Code de la Route et en particulier les articles R.411 et suivants,*
***Vu** la signalisation temporaire conforme à l'Instruction Interministérielle (Livre I - 8ième partie) approuvée par l'Arrêté Interministériel du 6 novembre 1992,*
***Vu** la demande du Comité des Fêtes,*
***Considérant que pour permettre le bon déroulement du « Marché de Noël », en agglomération**, il y a lieu de réglementer le stationnement de tous les véhicules afin de prévenir tout risque d'accident et d'assurer un écoulement satisfaisant du trafic,*

ARRETE

Article 1er : La circulation et le stationnement seront interdits à tous véhicules du vendredi 13 décembre 2024, 17 heures, au samedi 14 décembre 2024, 21 heures sur le parking des Anciens Combattants, partie haute (parallèle à la route de Croix du Ban).

Article 2 : Le stationnement sera limité à 15 minutes devant l'entrée de la salle des fêtes pour faciliter le chargement et le déchargement de pièces pondérales le samedi 14 décembre 2024, de 8 heures à 10 heures et de 18 heures à 20 heures.

Article 3 : La signalisation nécessaire à marquer les prescriptions édictées aux articles précédents sera mise en place et maintenue par le Comité des fêtes de Pollionnay, organisateur du Marché de Noël.

Article 4 : Tout agents de la Force Publique et toutes personnes habilitées à constater les infractions à la Police de la circulation, sont chargées de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché par la mairie et pourra faire l'objet d'un recours dans les deux mois suivants la publication auprès du Tribunal Administratif de Lyon.

Article 6 : Copies du présent arrêté seront transmises à :
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Vaugneray,
- Monsieur le Président du Comité des Fêtes de Pollionnay

Fait à Pollionnay, le 21 Novembre 2024

Le Maire,
Philippe Tissot

MAIRIE DE POLLIONNAY
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
RHÔNE